



F.A.Q de la rentrée – API

1. Quel est le rôle de l'aide pédagogique individuel (API) ?

En ce début de session, l'aide pédagogique individuel (API) conseille les étudiants et ajuste leur cheminement scolaire. Vous pouvez contacter votre API par MIO ou prendre un rendez-vous par Omnivox pour toute question en lien avec votre cheminement scolaire. Vous trouverez l'onglet *Prise de rendez-vous* dans le menu *Mes services* sur Omnivox. Pour connaître le nom de votre API, veuillez consulter [la liste](#) à la fin de la F.A.Q ou encore regardez sur votre horaire de cours.

2. Quand puis-je récupérer mon horaire ?

L'horaire doit être récupéré entre le mercredi 15 janvier 2025 à 18 h et le mardi 21 janvier 2025 à 8 h. Après cette date, les étudiants qui n'auront pas récupéré leur horaire seront désinscrits.

3. Puis-je modifier mon horaire ?

C'est possible de modifier son horaire uniquement en utilisant le module Omnivox entre le jeudi 16 janvier à 12 h (midi) et le dimanche 19 janvier à 18 h. Toutes demandes de changement d'horaire faites auprès des aides pédagogiques individuelles ou du Service de l'organisation scolaire ne seront pas traitées.

4. Puis-je peux ajouter ou modifier un ou des cours à ma session d'hiver 2025 ?

Les seules raisons acceptées pour faire un ajout ou une modification avec un API sont les suivantes :

- 1- Contrainte d'horaire pour raison médicale ;
- 2- Ajout d'un préalable universitaire ;
- 3- Cours déjà échoué avec un même enseignant ;
- 4- Cours en éducation physique ou cours complémentaire qui n'était pas dans **un de vos 3 choix** ; seulement à partir du 20 janvier 2025
- 5- Conflit d'horaire avec horaire d'université ou d'école secondaire adultes;

Si votre demande concerne une de ces situations, vous devez prendre un rendez-vous avec votre API sur Omnivox à partir du 13 janvier 2025. Prendre note qu'un ajout de cours ou une modification d'horaire sera acceptée en fonction des places disponibles et des frais de 25 \$ vous seront facturés.

* N.B: Il n'est plus possible d'ajouter un cours si la 2e séance a eu lieu.

5. Puis-je faire des modifications de cours complémentaire ou d'éducation physique ?

Il sera possible de faire des changements d'horaire et ainsi changer de cours d'éducation physique et complémentaire par le module Modification d'horaire entre le jeudi 16 janvier à 12 h (midi) et le dimanche 19 janvier à 18 h. Tous les choix seront disponibles via le module, tant qu'il y aura de la place dans les cours. Si vous êtes inscrits à un cours qui n'était pas dans un de vos 3 choix, vous pouvez prendre un rdv avec votre API.



6. Comment puis-je me désinscrire d'un cours ?

Pour vous désinscrire d'un cours, vous devez remplir le [formulaire de désinscription de cours](#). Veuillez prévoir un délai jusqu'à trois jours ouvrables pour le traitement de cette demande. Après ce délai, veuillez consulter votre horaire pour vous assurer que le ou les cours ont été retirés. Pour avoir accès au formulaire de désinscription de cours vous devez être connecté à votre [compte étudiant Microsoft Office 365 du Collège](#).

7. Quelle est la date limite pour me désinscrire ou abandonner un cours ?

Désinscription : avant le 14 février, 23 h 59

Le formulaire de désinscription sera disponible jusqu'au 14 février sur Omnivox (dans l'onglet Documents et Messages et sur le fil d'actualités).

Abandon : du 15 février au 3 avril, 23 h 59

Le formulaire d'abandon sera disponible à partir du 15 février jusqu'au 3 avril sur Omnivox (dans l'onglet Documents et Messages et sur le fil d'actualités).

8. Quelles sont les différences entre la désinscription et l'abandon ?

Désinscription :

- Le cours est enlevé et n'apparaît plus sur ton horaire.
- Un cours désinscrit peut changer ton statut d'étudiant (temps plein / temps partiel).
- Aucune note sera transmise ; il n'y aura donc aucun impact sur la cote R.

Abandon :

- Le cours demeure inscrit, mais la mention AE (abandon étudiant) sera indiquée sur le relevé de notes.
- Un cours abandonné ne peut pas changer ton statut d'étudiant (temps plein / temps partiel).
- Aucune note sera transmise ; il n'y aura donc aucun impact sur la cote R.

9. Quel est l'impact de me désinscrire ou d'abandonner un cours ou des cours ?

- Lorsque vous annulez un ou plusieurs cours, il est possible que cela prolonge la durée de vos études.
- Certains cours sont préalables à des cours des sessions suivantes. L'annulation d'un cours pourrait vous empêcher de vous inscrire à certains cours de la prochaine session. Pour savoir quels cours sont préalables, vous devez consulter votre grille de cheminement sur Omnivox.
- Il est possible de récupérer certains retards en faisant un ou deux cours d'été. Cependant, ce ne sont pas tous les cours qui sont offerts en session d'été.
- Les cours spécifiques des programmes techniques ne sont pas offerts en été. L'annulation d'un de ces cours pourrait prolonger la durée de vos études d'une année.

L'API s'assurera de planifier votre cheminement scolaire en tenant compte des cours annulés. La grille de cheminement sur Omnivox permet de voir le cheminement prévu.



10. Où puis-je consulter mon cheminement scolaire ?

Il est possible de consulter les cours prévus à la session d'hiver 2025, les préalables de chacun des cours ainsi que le déroulement de vos prochaines sessions dans Omnivox sous l'onglet *Grille de cheminement*.

11. Quand et comment puis-je m'inscrire à un cours d'été ?

La liste des cours offerts, les horaires et les modalités d'inscription seront disponibles sur Omnivox au mois de mars dans le document nommé *Guide des cours d'été*.

12. Quel est l'impact d'être étudiant à temps partiel ?

Le statut d'étudiant à temps partiel implique l'addition de droits de scolarité (2 \$ de l'heure pour chaque heure de cours). De plus, vous n'aurez plus accès au tarif réduit pour le transport en commun ni aux prêts et bourses de l'aide financière. Afin d'être reconnu comme un étudiant à temps plein, vous devez être minimalement inscrit à 12 heures de cours par semaine ou 180 heures **pour toute la durée de la session**.

13. Le fait d'annuler ou d'abandonner un cours aura-t-il un impact sur mon admission à l'université dans un programme contingenté ?

Pour la majorité des programmes universitaires, cela n'a pas d'impact. Les critères d'admission demeurent ceux-ci : la cote R, les préalables et/ou tests d'admission et l'obtention du DEC. Cependant, pour toute précision concernant certains programmes ou universités, veuillez poser votre question au Service d'informations scolaire. Vous pouvez les contacter par MIO en écrivant à « orientation, placement ».

14. J'ai besoin d'une attestation scolaire ou d'une preuve de fin d'études, à qui puis-je m'adresser ?

Vous devez vous présenter au D-3692 ou communiquer par courriel à l'adresse suivante : os@cmaisonneuve.qc.ca

15. J'ai une question concernant les frais à mon dossier, à qui puis-je l'adresser ?

Vous devez vous présenter au D-3692 ou communiquer par courriel à l'adresse suivante : os@cmaisonneuve.qc.ca

Non API	No programme	Titre programme
Michael Hawey	081.06	Tremplin DEC – Option orientation et exploration
	300.32	Sciences humaines – Administration : nom de famille de A à E
	300.34	Sciences humaines – Justice et société : nom de famille de A à L
	300.35	Sciences humaines - Études internationales
	393.B0	Techniques de la documentation – Gestion de l'information
	410.B0	Techniques de Comptabilité et gestion
	410.D0	Techniques de Gestion de commerce
Stéphanie Abdnour	111.A0	Techniques d'hygiène dentaire
	154.A0	Techniques procédés et qualité des aliments
	210.D0	Techniques de procédés industriels
	300.32	Sciences humaines – Administration : nom de famille de F à L
	300.33	Sciences humaines – Individu et interactions : noms de famille de A à J
	420.B0	Informatique – Infrastructure et sécurité des réseaux - ISR
	500.A0	Arts, lettres et communication
Myriam Guay	100.B0	Sciences nature – profil Santé : nom de famille de A à E
	100.B1	Sciences nature – profil Santé : nom de famille de A à E
	180.A0	Soins infirmiers
	180A0_FA	Soins infirmiers DEC accéléré
	180.B0	Soins infirmiers (<i>Infirmières auxiliaires</i>)
	200.B0	Sciences nature – profil Sciences pures et appliquées : noms de famille de O à Z
	200.B1	Sciences nature – profil Sciences pures et appliquées : noms de famille de O à Z
	200.PE	Sciences nature – profil Programme enrichi
	200.12	Double DEC
	310.A0	Techniques policières
Joëlle Jamieson	100.B0	Sciences nature – profil Santé : nom de famille de O à Z
	100.B1	Sciences nature – profil Santé : nom de famille de O à Z
	120.A0	Techniques de diététique
	200.B0	Sciences nature – profil Sciences pures et appliquées : noms de famille de A à D
	200.B1	Sciences nature – profil Sciences pures et appliquées : noms de famille de A à D
	200.C0	Sciences informatiques et mathématiques
	200.C1	Sciences informatiques et mathématiques
	243.A0	Technologie de l'électronique - systèmes ordinés
	243.BA	Technologie de l'électronique – Télécommunications
	243.F0	Technologie du génie électrique : Réseaux et télécommunication
	243.G0	Technologie du génie électrique : Électronique programmable
	582.A1	Techniques d'intégration multimédia
	700.A0	Sciences lettre et arts
Répondante Sport-études		
Marie-Pierre Bourassa	300.32	Sciences humaines – Administration : nom de famille de M à Z
	300.33	Sciences humaines – Psychologie et interactions sociales : nom de famille de K à Z
	300.34	Sciences humaines – Justice et société : nom de famille de M à Z
	310.B0	Techniques d'intervention en délinquance
	310.B1	Techniques d'intervention en criminologie
	420.B0	Informatique – Développement d'applications - DA
Jacinthe Heppel	100.B0	Sciences nature – profil Santé : nom de famille de F à N
	100.B1	Sciences nature – profil Santé : nom de famille de F à N
	200.B0	Sciences nature – profil Sciences pures et appliquées : nom de famille de E à N
	200.B1	Sciences nature – profil Sciences pures et appliquées : nom de famille de E à N